



hébergement à titre gratuit

Par **plaroche**, le **27/03/2019** à **12:26**

Bonjour,

Ma femme et moi même allons divorcer.

Nous sommes tous les 3 (avec notre fille) logés à titre gratuit chez mon frère (Bail à son nom).

Comment va se passer l'attribution du logement sachant qu'il est à mon frère ?

Qui doit partir, qui doit rester ?

Merci pour votre réponse,

Paulin.

Par **youris**, le **27/03/2019** à **13:49**

bonjour,

vous écrivez :

- *logés à titre gratuit chez mon frère (Bail à son nom).*

puis:

- *logement sachant qu'il est à mon frère*

votre frère est-il locataire ou propriétaire du logement ?

salutations

Par **plaroche**, le **27/03/2019** à **14:32**

Bonjour,

Je me suis mal exprimé.

Le logement est à mon frère qui le loue (Bail à son nom).

La question est comment va se passer le fait de qui reste hébergé chez mon frère sachant que nous n'avons aucun bail à nos noms me femme et moi ?

Merci,